



RÉDACTEUR EN CHEF : ERNEST VAUQUELIN

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Secrétaire 34, rue Tupin, à Lyon

LA TRIBUNE

RÉDACTEUR EN CHEF : ERNEST VAUQUELIN
Pour l'Administration, s'adresser à l'Administrateur 34, rue Tupin, à Lyon

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SERONT REFUSÉES

ANNONCES

Les annonces du journal sont reçues exclusivement :
A LYON, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort et dans ses succursales de Saint-Etienne et de Grenoble.
A PARIS, chez M. AUDEBOURG, 10, place de la Bourse.

ABONNEMENTS
3 mois 6 mois Un an
Rhône et départ. limit. 5 fr. 10 fr. 18 fr.
Autres départements.. 7 fr. 14 fr. 26 fr.
Étranger (Union post.) 10 fr. 20 fr. 40 fr.
(On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste)

Organe de la Démocratie Radicale
DE LA RÉGION DU RHONE

TRIPLE ALLIANCE ET DOUBLE ENTENTE

On a appris hier que l'histoire de la diplomatie venait de s'enrichir d'un nouveau traité et que M. de Bismarck comptait un nouveau succès. Le bail par lequel le prince-chancelier loue sa protection à l'Italie et à l'Autriche a été renouvelé pour cinq ans. C'est un fait accompli.

Quelques-uns s'étonnent du renouvellement de la triple alliance et se demandent avec inquiétude l'usage que va vouloir faire M. de Bismarck, des forces que lui donnent le vote du septennat et l'adhésion à sa politique du cabinet de Vienne et de Rome.

Il nous semble qu'on peut aisément répondre à cette question. Ce que M. de Bismarck se propose par la signature du nouveau traité, c'est de maintenir le *status quo* et il ne nous paraît pas qu'il puisse demander autre chose à la triple alliance.

Par leurs forces militaires, par la situation géographique qu'ils occupent, les trois États alliés coupent diagonalement l'Europe et empêchent une action commune qui pourrait, en d'autres circonstances, être combinée à l'est et à l'ouest.

La triple alliance est pour ceux qui l'ont contractée une arme défensive d'une valeur incontestable et ce serait folie que d'espérer vaincre à coup sûr la force de résistance qu'elle opposerait. Mais il ne faut pas y voir autre chose.

Excellent comme moyen de défense, le traité austro-italo-allemand ne vaudrait pas autant à beaucoup près comme moyen d'attaque.

Deux puissances seulement pourraient en effet servir d'objectif dans cette seconde hypothèse : la Russie et la France.

Si cette dernière était attaquée par l'Allemagne, les chevaux des cosaques porteraient tout seuls. On le sait à Berlin et l'on n'a pas plus envie d'avoir les Tchérkesses sur les talons en faisant face aux Français, que d'avoir dans l'autre cas les turcs dans le dos, en faisant front aux bataillons russes. Ni M. de Bismarck ni M. de Moklke ne se soucient de se trouver entre deux feux.

La double diversion de l'Italie et de l'Autriche, le cas échéant, n'est pas une absolue garantie du succès final, et entre les deux groupes qui se partagent l'Europe, — groupe de trois d'un côté, groupe de deux de l'autre, — la disproportion des forces n'est pas tellement grande que l'un ou l'autre puisse sans hésiter se jeter dans les aventures guerrières.

C'est à cause de cette incertitude résultant de l'équivalence des forces que nous ne voyons pas un danger immédiat dans le renouvellement du traité austro-italo-allemand. La double entente de la France et

de la Russie fait contre-poids à la triple alliance des empires du centre avec la monarchie italienne. Ce qui serait grave, ce serait l'accession à l'un des deux groupes d'une ou plusieurs autres puissances, venant le renforcer et pouvant, par conséquent, lui faire croire à une augmentation de force suffisant pour leur assurer la victoire.

Mais cette puissance, on ne la voit pas sur l'échiquier politique. Tant que les groupements diplomatiques resteront dans cet état, on peut donc croire au maintien de l'équilibre européen et par conséquent la paix.

Cela ne veut pas dire que cet équilibre ne serait pas mieux assuré s'il reposait sur autre chose que deux millions de baïonnettes.
Ernest VAUQUELIN.

LA DÉCORATION DE M. DE ROBILANT

Berlin, 19 mars.
On a annoncé que l'empereur Guillaume avait conféré à M. de Robilant l'ordre de l'Aigle-Noir. Le *Reichsanzeiger* (Moniteur de l'Empire) dit que cette nouvelle est prématurée. L'empereur se propose de conférer cette décoration au ministre italien, à l'occasion seulement de l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté.

La *Gazette nationale* dit à ce sujet : « On considère généralement cet acte comme le signe d'événements très significatifs. Le renouvellement de l'alliance entre l'Autriche-Hongrie, l'Italie et l'Allemagne, qui peut être considéré comme un fait accompli, reconstruit le groupe résolu et capable de servir de contre-poids à tous les éléments perturbateurs de la paix. « D'après les déclarations de toutes les voix autorisées de l'intérieur et de l'étranger, l'alliance renouvelée des trois États fait face à toutes les éventualités sur le terrain de l'attitude défensive. »

La *Post* commente dans le même sens la distinction dont M. de Robilant sera l'objet. Elle dit : « Les vaines craintes d'une partie de la presse française, qui, depuis quelques jours, se casse la tête pour rechercher quelle acquisition territoriale pourrait bien être stipulée en faveur de l'Italie. « Il ne s'agit pas, dit la *Post*, d'une alliance offensive ou de projets de conquêtes, mais de la défense du *status quo*. »

L'organe officiel fait remarquer, en outre, que parmi les événements de ces dernières semaines, il n'en est pas de plus favorable au maintien de la paix européenne que la nouvelle triple alliance.

DISCOURS DE M. GLADSTONE

Londres, 19 mars.
Au dîner qui a été offert à M. Gladstone et à quelques membres du parti libéral, M. Gladstone a prononcé un discours dans lequel il a parlé principalement de la question d'Irlande.

Il a dit que les désirs de l'Irlande, en ce qui concerne la question d'autonomie étaient absolument raisonnables, et que s'il n'en était pas ainsi, l'orateur serait le premier à abandonner sa cause.

Cette cause, il la défendra aussi longtemps que les Irlandais parleront clairement et intelligemment, aussi longtemps que leurs revendications seront justes et légitimes.

M. Gladstone est entré ensuite dans les détails des réformes nécessaires à l'Irlande et s'est occupé particulièrement de la question agraire.

Il a dit en terminant que le devoir du parti libéral était d'arriver à une prompt solution de cette question nationale qui s'appelle la question d'Irlande.

GRAVES SYMPTÔMES EN IRLANDE

Dublin, 19 mars.
Un prêtre catholique, nommé Keller, a été arrêté à Youghal.

Des désordres graves avaient lieu récemment dans cette localité, par suite du refus des tenanciers de payer entièrement leurs redevances ou de se laisser expulser des fermes par les représentants de la loi.

M. Keller avait encouragé les tenanciers dans leurs résistances. Appelé à comparaître devant la cour des faillites de Dublin pour déposer dans le procès contre les tenanciers réfractaires, il avait refusé de s'y rendre.

L'arrestation s'est effectuée sans résistance. Le père Keller a été l'objet d'ovations populaires dans toutes les villes où le train s'arrêtait.

A Thurles, il fut accueilli par l'archevêque, M. Croke, douze prêtres et plusieurs milliers de personnes. M. Croke a dit que les sympathies du clergé et les sentiments du peuple irlandais entier le suivaient en prison.
Londres, 19 mars.

A la Chambre des communes une vive discussion s'est élevée à l'occasion de cette arrestation. Sir Dillon a proposé un ajournement. La Chambre accuse l'administration d'avoir voulu exciter la population, afin de justifier le bill de coercition.

Sir Balfour a répondu en rejetant la responsabilité de l'agitation sur les Irlandais, affirmant la nécessité d'exécuter ces lois. M. Parnell a prononcé un violent discours, disant que le gouvernement est résolu à user de rigueur à cause des exigences de son parti, mais que cette tentative de gouverner en recourant à la force amènera la confusion qu'elle mérite.

Une motion de M. Dillon demandant l'ajournement de la Chambre a été repoussée par 226 voix contre 88. Les chefs gladstoniens se sont abstenus de participer au vote du premier article du bill relatif à la clôture.

L'ATTENTAT CONTRE LE TZAR

St-Petersbourg, 19 mars.
Les trois chefs principaux de la conspiration qui ont été arrêtés appartiennent à des familles cosaques. Les engins explosifs saisis étaient chargés chacun de 7 livres de dynamite ou de mélinite et contenaient 200 balles enrouloées.

Hier, à l'occasion d'un service religieux célébré en mémoire d'un professeur récemment décedé, des étudiants de l'Université ont fait une démonstration de loyalisme ; quelques-uns ayant sifflé, tandis que les autres criaient : Vive le tsar ! furent fort maltraités. Une adresse de dévouement à l'empereur a été immédiatement couverte de signatures.

L'Anniversaire de l'Empereur Guillaume

Rome, 19 mars.
Le cardinal Galimberti doit partir pour Berlin, porteur d'une lettre de félicitations de Léon XIII à l'empereur Guillaume à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de ce dernier.

Lisbonne, 19 mars.
Le général de Sa Carneiro, commandant la 1^{re} division, est parti pour Berlin, où il est chargé d'une mission spéciale du roi Dom Louis à l'occasion du 90^e anniversaire de l'empereur Guillaume.

Le général remettra à l'empereur, au nom du roi, une épée de guerre, admirablement travaillée par des artistes portugais. La poignée est en or, surmontée d'une couronne impériale en brillants. La lame (genre Toledo) est gravée. L'épée est en velours rouge doublé satin cardinal avec des ornements en argent.

ils rôdèrent longtemps, avant de débâcher Lydia, que la Brilé voulait retenir près d'elle, décidée à ne pas sortir. Quand elle s'aperçut de la fuite de l'enfant, elle hurla, agita ses bras maigres, pendant que Pierron, ennuyé de ce tapage, s'en allait flâner tranquillement, d'un air de mari qui s'amuse sans remords, en sachant que sa femme, elle aussi, a du plaisir.

Le vieux Bonnemort partit ensuite, et Maheu se décida à prendre l'air, après avoir demandé à la Mahéude si elle le rejoindrait, là-bas. Non, elle ne pouvait guère, c'était une vraie corvée, avec les petits ; peut-être qu'on se retrouverait toujours. Lorsqu'il fut dehors, il hésita, puis il entra chez les voisins, pour voir si Levaque était prêt. Mais il trouva Zacharie qui attendait Philomène ; et la Levaque venait d'entamer l'éternel sujet du mariage, criait qu'on se fichait d'elle, qu'elle aurait une dernière explication avec la Mahéude. Était-ce une existence, de garder les enfants sans père de sa fille, lorsque celle-ci roulait avec son amoureux ?

Philomène ayant tranquillement fini de mettre son bonnet, Zacharie l'emmena, en répétant que lui voulait bien, si sa mère voulait. Du reste, Levaque avait déjà filé, Maheu renvoya aussi la voisine à sa femme et se hâta de sortir. D'autre part, qui achevait un morceau de fromage, les deux cousues sur la table,

Heureusement qu'il n'est plus probable que le vieux potentat se serve de cette arme. Ce sabre sera peut-être le plus beau jour de sa mort.

LES ALLEMANDS EN ALSACE-LORRAINE

Nous avons déjà indiqué les régiments et les bataillons d'infanterie nouveaux qui iront tenir garnison en Alsace-Lorraine, en vertu de la dernière loi militaire qui a été adoptée par le Reichstag allemand. Nous pouvons donner aujourd'hui le tableau complet des corps d'infanterie qui occuperont l'Alsace-Lorraine à partir du 1^{er} avril prochain. Ces corps seront répartis ainsi qu'il suit entre les trois divisions qui forment le 25^e corps d'armée :

3^e division : Metz. — 50^e brigade d'infanterie, Metz ; 98^e régiment, Metz ; 130^e régiment, Metz. — 60^e brigade d'infanterie, Metz ; 131^e régiment, Metz ; 135^e régiment, Thionville ; la brigade bavaroise, attachée à cette division. 31^e division : Strasbourg. — 61^e brigade d'infanterie, Strasbourg ; 25^e régiment, Strasbourg ; 128^e régiment, Strasbourg ; 126^e régiment (wurtembergois), Strasbourg. — 62^e brigade d'infanterie, Haguenau ; 60^e régiment, Wissembourg (un bataillon à Bitche) ; 127^e régiment, Haguenau. 32^e division : Strasbourg. — 65^e brigade d'infanterie, Metz ; 67^e régiment, Metz ; 136^e régiment, Dieuze. — 66^e brigade d'infanterie, Strasbourg ; 97^e régiment, Sarrebourg ; 99^e régiment, Strasbourg (un bataillon à Phalsbourg) ; 105^e régiment (saxon), Strasbourg. A partir du 1^{er} avril 1887 le bataillon de chasseurs n° 8 fera partie du 15^e corps d'armée.

La cavalerie en garnison en Alsace-Lorraine ne subira pas de modification. Par décret impérial en date du 24 février dernier, la forteresse de Neuf-Brisach sera plus comprise dans la circonscription du 15^e corps d'armée, mais sera ajoutée à celle du 14^e corps d'armée. La situation de la réserve et de la landwehr ainsi que celle des invalides ne seront pas modifiées par cette nouvelle organisation.

Strasbourg, 19 mars.
Le bruit court que le Reichstag sera prochainement saisi, par un de ses membres, d'une demande d'annexion pure et simple de l'Alsace-Lorraine, organisée à la prussienne.

En tout cas, le gouvernement allemand n'édicitera des mesures de rigueur qu'après les fêtes anniversaires du 22 mars. Le statthalter rapportera de Berlin les instructions de la chancellerie. Peut-être, en attendant, se bornera-t-on à des sévérités partielles.

Mulhouse, 19 mars.
Tout récemment a comparu devant la chambre correctionnelle du tribunal de Mulhouse, le nommé Louis Thuet, âgé de quarante-huit ans, ouvrier de fabrique dans cette ville, qui, le 21 février dernier, jour des élections, vers cinq heures du soir, avait parcouru Mulhouse en criant à tue-tête : « Vive la France ! Maintenant les Allemands vont être forcés de quitter le pays. » Le tribunal l'a condamné à six mois de prison et à 15 francs d'amende.

LETTRE DE PARIS

Paris, 19 mars.
Parmi les comédies de Shakespeare, il en est une intitulée : *Much ado about nothing* (Beaucoup de bruit pour rien). C'est un titre qui conviendrait à merveille au récit de l'incident soulevé par la lettre du général Boulanger à la commission de l'armée. On en peut parler librement, puisque cette grosse affaire paraît maintenant terminée. Eh bien, il faut avouer que M. de Mahy et

ses amis ont tout l'air d'avoir cherché, au ministre de la guerre, une méchante noise. Le président de la commission de l'armée, opportuniste enragé, me rappelle certain personnage d'un vaudeville de Labiche qui, désireux d'échapper à un emprunt d'argent et bien résolu à saisir le premier prétexte pour rompre avec son emprunteur, s'écrie tout à coup : « Monsieur, vous prétendez qu'il est 3 heures ; ma montre, à moi, marque 3 heures 10 < minutes, elle me vient de mon père... > donc, en voulant faire croire que < cette montre vénérable marche mal, > vous insultez mon père !... Tout est < fini entre nous ! > »

Il fallait, en effet, beaucoup de bonne ou plutôt de mauvaise volonté pour trouver que la lettre du général Boulanger était offensante pour la Commission. La réponse de M. de Mahy pouvait se résumer ainsi :

« Vous dites, Monsieur le ministre, < que, dans l'élaboration de votre projet de loi militaire, vous vous êtes < été inspirés des principes démocratiques > ; or, la Commission n'accepte < pas tous les articles de votre projet. > Donc, vous insultez qu'elle obéit, < elle, à des préoccupations réactionnaires. > Vous nous insultez, et ça ne < peut pas se passer comme cela ! > Ces raisonnements biscornus produisent à la scène un effet désopilant, mais ils perdent de leur saveur, lorsqu'ils sont transportés sur le théâtre de la politique. Ce qui est fort drôle au Palais-Royal, l'est beaucoup moins au Palais-Bourbon. L'envie de brouiller les cartes et de susciter un conflit apparaît trop clairement dans cette querelle, renouvelée de *Celticure* le *Bien-Aimé*.

Le général Boulanger a, du reste, fort adroitement déjoué cette petite manoeuvre en ramenant l'incident à ses véritables proportions. Il n'est rien de tel que la franchise et le loyalisme pour embarrasser les opportunistes. Après la seconde lettre que vient d'écrire le ministre de la guerre à M. de Mahy, les plus retors et les moins bien intentionnés auront de la peine à perpétuer le malentendu qu'ils ont essayé de créer.

Voilà donc encore une petite intrigue à vau-l'eau. Il va falloir chercher autre chose, et je parierais que déjà les cervelles de l'Union des Gauches sont en travail. Quelle nouvelle machine de guerre va-t-on bien inventer pour démolir le général Boulanger ? Car, il n'y a pas à dire ; tant que les opportunistes n'auront pas reconquis successivement tous les portefeuilles, ils ne se tiendront pas tranquilles. Le difficile, pour eux, n'est pas de ruiner le cabinet ; avec un peu de persévérance et beaucoup de perfidie, on en viendrait à bout. Malheureusement, il serait moins, beaucoup moins aisé de faire vivre le ministère purement opportuniste qui succéderait au ministère de fusion présidé par le minuscule Goblet.

Certaines feuilles ferrystes, notamment la *Gironde*, l'ont parfaitement compris et, croyant avoir trouvé une solution, elles ont ouvert une campagne qu'il est intéressant de suivre d'un peu près. Le plan qu'elles préconisent est extrêmement simple et tient tout entier en quatre articles :

- 1^o Renverser le cabinet actuel ;
- 2^o Lui substituer un ministère opportuniste ;
- 3^o Affirmer devant la Chambre une politique résolument autoritaire et centre-gauche.
- 4^o Et si la Chambre résiste — comme c'est à prévoir, — si elle condamne l'attitude prise par le ministère, dissoudre la Chambre et faire de nouvelles élections.

Mais c'est là, direz-vous, toute la politique du Seize-Mai ! — Parfaitement. Oui, la bande ferryste en est arrivée à adopter, en 1887, les procédés de M. de Broglie et du maréchal Mac-Mahon, qu'elle condamnait avec tant de fracas en 1877. A dix années d'intervalle, quelle évolution !

Je dois dire que ce beau projet, développé par la *Gironde* et favorablement accueilli par un certain nombre de députés et de journaux, a un peu effarouché quelques opportunistes de marque. M. Ranc, par exemple, s'en inquiète ; il ne veut entendre parler ni de dissolution, ni d'élections prématurées : « C'est une politique de casse-cou, écrit-il, et je n'en suis pas. » Mais, bien qu'il occupe dans son parti une situation considérable, M. Ranc est très loin d'être le directeur.

Peut-être les lecteurs de la *Tribune* se souviennent-ils que, dans une lettre publiée ici même il y a trois semaines, je signalais précisément l'existence, au sein de la faction opportuniste, d'un double courant : l'un qui tend à revenir vers l'extrême gauche, l'autre qui visiblement se dirige vers la droite.

Avertis par de récentes élections, notamment par celles de l'Aube et de l'Yonne, certains députés de la coterie se demandent avec anxiété si le suffrage universel ne s'éloigne pas d'eux et s'il n'est pas urgent de le ramener à soi en adoptant une politique plus républicaine et surtout plus démocratique. Ceux-là sont les clairvoyants, les avisés : M. Ranc en est le type.

Les autres, au contraire, emportés par leur ardeur furieuse de renégats, ne songent qu'à donner des gages aux conservateurs, qu'à mendier l'appui de la droite, qu'à implorer humblement sa tutelle. Pour obtenir la dédaigneuse protection des réactionnaires, il n'est plus de platitude qu'ils ne soient prêts à commettre. Déjà vous les avez vus, pour complaire à leurs associés, rejeter systématiquement toutes les propositions ayant un caractère tant soit peu radical ou seulement républicain. Vous les verrez bientôt, n'en doutez pas, combattre toutes les réformes, maintenir tous les abus, repousser la séparation de l'Église et de l'État, conserver les sous-préfets, battre en brèche la loi relative aux délégués mineurs. Ce sont ceux-là qui demandent un Seize-Mai opportuniste... et qui l'obtiendront peut-être, pour le plus grand profit des monarchistes qui se servent d'eux et s'en moquent.

La politique de casse-cou, mais voilà dix-huit mois que la majorité du parti ferryste l'a adoptée, et qu'il la pratique cyniquement, en dépit de M. Ranc, qui me fait un peu l'effet de jouter auprès de ses amis le rôle de Cassandre auprès des Troyens.

Maurice RENAUD.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Par fil spécial de la « Tribune »

CONSEIL DES MINISTRES
Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à 9 heures à l'Élysée sous la présidence de M. Grévy. Il a arrêté le projet de budget pour 1888. L'équilibre est obtenu au moyen de ressources nouvelles se montant à 119 millions ; dont 29 provenant de l'application de la loi sur la transformation de la cote mobilière ; 70 de la surtaxe de 50 francs par hectolitre d'alcool, 20 enfin de la

Feuilleton de LA TRIBUNE du 20 Mars 1887

GERMINAL

PAR ÉMILE ZOLA

TROISIÈME PARTIE

I
Le dimanche bouleversait les heures du lever, chez les Maheu. Tandis que le père, à partir de cinq heures, s'enraignait au lit, s'habillait quand même, les enfants faisaient jusqu'à neuf heures la grasse matinée. Ce jour-là, Maheu alla fumer une pipe dans son jardin, finit par revenir manger une tartine tout seul, en attendant. Il passa ainsi la matinée, sans trop savoir à quoi ; il rattachait le baquet qui fuyait, colla sous le coucou un portrait du prince impérial qu'on avait donné aux petits. Cependant, les autres descendaient un à un, le père Bonnemort avait sorti une chaise pour s'asseoir au soleil, la

mère et Alzire s'étaient mises tout de suite à la cuisine. Catherine parut, poussant devant elle Léonore et Henri qu'elle venait d'habiller ; et onze heures sonnaient, l'odeur du lapin qui bouillait avec des pommes de terre, emplissait déjà la maison, lorsque Zacharie et Jeanlin descendirent les derniers, les yeux bouffis, bâillant encore.

Du reste, le coron était en l'air, allumé par la fête, dans le coup de feu du dîner, qu'on hâta pour filer en bandes à Montsou. Des troupes d'enfants galopaient, des hommes en bras de chemise traînaient des sarates, avec le déhanchement paresseux des jours de repos. Les fenêtres et les portes, grandes ouvertes au beau temps, laissaient voir la file des salles, toutes débordantes, en gestes et en cris, du grouillement des familles. Et, d'un bout à l'autre des façades, ça sentait le lapin, un parfum de cuisine riche, qui combattait ce jour-là l'odeur envahissante de l'oignon frit.

Les Maheu dièrent à midi sonnant. Ils ne menaient pas grand vacarme, au milieu des bavardages de porte à porte, des voisinages mêlant les femmes, dans un continuil remous d'appels, de réponses, d'objets prêtés, de miches chassés et ramenés d'une claquette. D'ailleurs, ils étaient en froid depuis trois semaines avec leurs voisins, les Levaque, au sujet du mariage de Zacharie et de Philomène. Les hommes se

voyaient, mais les femmes affectaient de ne plus se connaître. Cette broutille avait resserré les rapports avec la Pierronne. Seulement, la Pierronne, faisant à sa mère Pierron et Lydia, était partie de grand matin pour passer la journée chez une cousine, à Marchiennes ; et l'on plaisantait, car on la connaissait, la cousine : elle avait des moustaches, elle était maître-portion au Voreux. La Mahéude déclara que ce n'était guère propre, de lâcher sa famille, un dimanche de deucasse.

Outre le lapin aux pommes de terre, qu'ils engraisaient dans le carin depuis un mois, les Maheu avaient une soupe gassée et le bouet. La pale de quinzaine était justement tombée la veille. Ils ne se souvenaient pas d'un pareil régal. Même à la dernière Sainte-Barbe, cette fête des mineurs où ils ne font rien de trois jours, le lapin n'avait pas été si gras ni si tendre. Aussi les dix paires de mâchoires, depuis la petite Estelle dont les dents commençaient à pousser, jusqu'au vieux Bonnemort en train de perdre les siennes, travaillaient d'un tel cœur, que les os eux-mêmes disparaissaient. C'était bon, la viande ; mais ils la digéraient mal, ils en voyaient trop rarement. Tout y passa, il ne resta qu'un morceau de bouilli pour le soir. On ajouterait des tartines, si l'on avait fait.

C'était Jeanlin qui disparut le premier. Bibert l'attendait, derrière l'école. Et

profusa obstinément l'offre amicale d'une choppe. Il restait à la maison, en bon mari.

Peu à peu, cependant, le coron se vidait, tous les hommes s'en allaient les uns derrière les autres ; tandis que les filles, grottant sur les portes, paraient du côté opposé, au bras de leurs galans. Comme son père tournait au coin de l'église, Catherine, qui aperçut Chaval, se hâta de le rejoindre, pour prendre avec lui la route de Montsou. Et la mère, demeurée seule, au milieu des enfants débâchés, ne trouvait pas la force de quitter sa chaise, se versait un second verre de café brûlant, qu'elle buvait à petits coups. Dans le coron, il n'y avait plus que les femmes, s'entretenant, autour des tables encore chaudes et grasses du dîner.

Maheu flairait que Levaque était à l'avantage, et il descendit chez Rasseigneur, sans hâte. En effet, derrière le débit, dans le jardin étroit fermé d'une haie, Levaque faisait une partie de quilles avec des camarades. Debout, ne jouant pas, le vieux Bonnemort et le vieux Monique regardaient la boule, tellement absorbés, qu'ils oubliaient même de se pousser du coude. Un soleil ardent tapait d'aplomb, il n'y avait qu'une raie d'ombre, le long du cabaret ; et Étienne était là, buvant sa choppe devant une table, ennuyé de ce que Souvarine venait de le lâcher pour mon-

tor dans sa chambre. Presque tous les dimanches, le machiniste s'enfermait, crevait ou lisait.

— Joues-tu ? demanda Levaque à Maheu.

Mais celui-ci refusa. Il avait trop chaud, il crevait déjà de soif.

— Rasseigneur ! appela Étienne. Apporte donc une choppe.

Et, se retournant vers Maheu :
— Tu sais, c'est moi qui paie.

Maintenant, tous se tutoyaient. Rasseigneur ne se pressait guère, il fallut l'appeler à trois reprises ; et ce fut madame Rasseigneur qui apporta de la bière tiède. Le jeune homme avait baissé la voix pour se plaindre de la maison ; des braves gens, sans doute, des gens dont les idées étaient bonnes ; seulement, la bière ne valait rien, et des choppes échauffées ! Dix fois déjà, il avait changé de pension, s'il n'avait pas reculé devant la course de Montsou. Un jour, on l'aurait fini par chercher un autre patron.

— Bien sûr, repartit Maheu de sa voix lente, bien sûr, j'en serais mieux dans une famille.
(A suivre).

surtaxe des céréales et du relèvement des droits de prise en charge des sucres.

Le budget extraordinaire des travaux publics extra dans le budget ordinaire ou il figure pour 50 millions au chapitre 5.

Pour le budget du ministère des finances, le Conseil a décidé que le budget extraordinaire serait maintenu moyennant trois catégories d'obligations :

42 millions d'obligations amortissables en sept ans et demi, pour faire face aux 311 millions représentant l'arriéré des dépenses du deuxième compte de liquidation des travaux publics et de la caisse des écoles ; huit millions d'obligations remboursables en soixante ans, pour faire face aux 403 millions de dépenses nouvelles de la guerre, de la marine, et des chemins vicinaux.

A cette dépense sera appliquée le système de reconstitution du capital par le jeu des intérêts composés. Pour l'année 1888, le Conseil a décidé que le budget extraordinaire serait maintenu moyennant trois catégories d'obligations :

Dans le cas où les négociations entamées avec les compagnies n'aboutiraient pas, de nouvelles obligations seraient créées pour le paiement de la garantie d'intérêts.

M. Goblet a entretenu ensuite le conseil des incidents qui se sont passés au conseil municipal de Marseille, où une des dernières séances s'est terminée au cri de : Vive la Commune ! Il attend le rapport du préfet pour prendre des mesures.

Il a parlé ensuite du transfert à Lille des Facultés de Douai. L'Etat prendra à son compte la moitié des dépenses.

MM. Millaud et Berthelot prendront part, le 20 avril prochain, à l'inauguration du chemin de fer de Tunis à Constantine. Le ministre de l'Instruction publique visitera, à cette occasion, les établissements scolaires de Tunis.

M. Berthelot a été autorisé à déposer une demande de crédit de 50,000 fr. pour le monument de la Révolution française.

LE PARLEMENT

RAPPORTS PARLEMENTAIRES

Un certain nombre de rapports parlementaires ont été distribués aujourd'hui aux députés. Deux seulement présentent quelque intérêt : celui de M. Noël Parfait sur la création d'une union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques et celui qui est relatif à un projet déposé par M. Dauphin sur la prescription en matière d'impôt sur le revenu des valeurs mobilières.

SEANCES DE COMMISSIONS

Deux commissions seulement étaient convoquées pour aujourd'hui et se sont réunies ce matin : l'une d'elles est chargée d'examiner un projet d'intérêt local, l'autre est la commission du régime général des chemins de fer.

AVANT LA SEANCE

La chambre s'est réunie dans ses bureaux avant la séance pour procéder à la nomination des membres de diverses commissions mensuelles. Les couloirs sont très animés ; on s'occupe surtout des incidents qui ont suivi l'envoi à la commission de l'armée de la lettre du général Boulanger.

LA CHAMBRE

Séance du 19 mars

PRÉSIDENCE DE M. ANATOLE DE LA FORGE

La séance est ouverte à 2 heures. Après la lecture du procès-verbal qui est adopté sans discussion, la Chambre reprend la discussion du projet de loi sur le tarif général des douanes. Elle examine les articles relatifs aux maïs, aux daries et aux millets.

Puis M. Sarrrien, ministre de l'intérieur, dépose un projet de loi créant deux nouveaux postes de conseiller d'Etat, en service extraordinaire.

La Chambre prononce ensuite l'ajournement du projet de loi portant maintien de la surtaxe sur les vins à l'octroi de Tuile (Corrèze), après une discussion à laquelle prennent part MM. Boué, Ganivet, Dauphin. Elle adopte un projet de loi relatif aux

travaux à exécuter par la compagnie d'Orléans, de Paris à Limours.

Les Céréales

Ce sont les maïs, riz, daries, de provenance étrangère, qui ont les honneurs de la séance. M. Taillandier demande l'établissement de droits compensateurs sur les maïs. Il promet à la Chambre la reconnaissance de l'agriculture si elle vote ces droits qui, selon lui sont aussi nécessaires que ceux qui ont été établis sur les blés, si l'on veut lutter contre la concurrence étrangère et maintenir les salaires agricoles.

On s'en convaincra, dit notre protectionniste, en considérant que l'importation du maïs a doublé. Or, depuis la crise vinicole, la distillerie industrielle comble le vide par les alcools de grains. Le maïs est donc très important à ce point de vue.

L'orateur dit qu'en frappant d'un droit de 5 francs l'importation du maïs, on protégera la distillerie de betterave et de la pomme de terre, ainsi que les fabrications agricoles, car les maïs sont importés en trop grande quantité. On pourra, du reste, exempter de l'impôt les maïs destinés à l'amidon.

Discours de M. Lockroy

M. Lockroy fait justice de ces billes-veuses. Les chambres de commerce, dit-il, s'élevaient contre les droits qui augmentent les prix de revient des objets fabriqués en France avec ces substances et qui ne peuvent être protégés à cause des traités de commerce.

Il montre que le riz et le daries n'existent presque pas en France et que le maïs n'y est cultivé que dans certaines contrées et en quantité plus qu'insuffisante.

Grâce au maïs venu de Judée, l'Italie engraisse des volailles dont elle exporte en grande quantité en Angleterre. Cet exemple prouve l'utilité de l'importation du maïs pour l'agriculture. Il ne faut pas comparer les distilleries françaises et allemandes. Ces dernières sont fondées par de riches seigneurs dans le but de fertiliser des terrains inféconds. C'est surtout la pomme de terre que distillent les Allemands, tandis que les auteurs du projet voudraient obliger les distillateurs à n'employer que la betterave. La distillerie est intéressée au rejet des droits sur le maïs, car elle serait forcée, si ces droits étaient adoptés, à recourir à la betterave. Or les alcools de betterave sont inférieurs aux alcools de grains, et les consommateurs s'adresseront certainement aux alcools de grain de provenance allemande.

Quant à l'amidon français, il succombera aussi. L'orateur conclut au rejet des droits.

Suite de la discussion

M. Marty combat le ministre. Il va sans dire qu'il est partisan de la protection. Il s'étonne du reproche fait par le ministre aux auteurs du projet de vouloir détruire la distillerie des grains au profit de la distillerie des betteraves.

Il termine en disant que la France peut être libre-échangiste, mais que si les autres nations conservent les droits, la France doit maintenir ceux qui existent chez elle et en créer de nouveaux, s'ils sont nécessaires.

M. Monis conteste que les maïs indigènes aient souffert de l'importation des maïs étrangers. La culture des betteraves et des pommes de terre s'est accrue malgré les maïs importés ; mais, en revanche, on peut prédire que la distillerie des maïs sera détruite par les droits nouveaux au profit de la distillerie des betteraves.

Les producteurs d'orge qui vendent des maïs aux distilleries perdront un débouché important.

L'orateur trace un tableau comparatif des diverses distilleries ; il montre que les intérêts de ces industries sont opposés les uns aux autres et demande à la Chambre de rejeter des droits inutiles à l'agriculture et nuisibles à l'industrie.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi. La séance est levée à 6 heures sans incident.

INFORMATIONS

UN GÉNÉREUX DONATEUR

M. Ternynck, négociant, vient de mourir léguant à la ville une somme de cent mille francs destinée à la fondation d'un hospice.

NOUVEL ASSASSINAT

Narbonne, 19 mars. Dans la nuit du 16, un nommé Pierre Boudeau, âgé de 87 ans, a été assassiné à coups de couteau à Saint-André-de-Roquelongue. Le vol a été le mobile du crime.

M. MASSICAULT AU GAI D'ORSAY Paris, 19 mars. M. Flourens a reçu dans la matinée M. Massicault, qui lui a exposé sommairement ses projets de réforme en Tunisie. M. Flourens a promis de les prendre en sérieuse considération. Il en confèrera de nouveau avec lui.

ARRESTATION DE L'ASSASSIN DE LA RUE MONTAIGNE Paris, 19 mars. La Gazette des Tribunaux confirme

que Geissler, l'auteur présumé de l'assassinat de la rue Montaigne, a été arrêté hier en Belgique.

MORT DU COMTE DE BLACAS

Paris, 19 mars. Le comte de Blacas, ex-chambellan du comte de Chambord, est mort.

Dépêches de l'étranger

UNE MISSION ESPAGNOLE AU MAROC

Madrid, 19 mars. Une ambassade composée de militaires de savants et de diplomates sera envoyée au sultan du Maroc. En dehors des présents que cette ambassade offrira au sultan, elle lui remettra également une lettre autographe de la reine régente. On espère obtenir du sultan des concessions commerciales et l'autorisation de construire avec des capitaines espagnols un chemin de fer reliant Tanger, Ceuta et Tetuan.

L'ambassade partira prochainement. L'escadre de la Méditerranée l'accompagnera jusqu'à Tanger. On demandera aux Cortès un crédit spécial pour les frais de cette mission.

QUERELLE RELIGIEUSE

Constantinople, 19 mars. Les catholiques d'Elchmidzien à adressé à son clergé une circulaire l'invitant à résister aux prescriptions du gouverneur général, le prince Doukoff-Korsakof, en vertu desquelles l'Instruction religieuse devait être donnée à l'avenir en russe et non en arménien.

SAISIE D'UN NAVIRE GREC

Salonique, 19 mars. Les autorités turques ont saisi, dans le port, un navire grec portant un chargement de cartouches et de machines à fabriquer des cartouches, à destination de Macédoine.

Au moment où les autorités turques montèrent sur le navire pour faire une perquisition, le capitaine fit jeter une partie de sa cargaison à la mer.

LA COUR DE RUSSIE

St-Petersbourg, 19 mars. La cour va se rendre à Livadia, de là, le tsar ira à Sébastopol, pour assister au lancement du cuirassé Sinope.

Il n'est plus question d'un voyage à Batoum et dans le Caucase.

LE JUBILÉ DE LA REINE VICTORIA

Londres, 19 mars. Le correspondant du Times à Saint-Petersbourg annonce que le jeune grand-duc Michel, cousin du tsar, viendra en Angleterre assister à la célébration du jubilé de la reine.

PACIFICATION DE MUNGUNHAMA

Mozambique, 19 mars. Suivant une dépêche reçue de Mozambique à Lisbonne, le chef indigène de Mungunhama a fait sa soumission. Il offrira une mission pour demander sa grâce et offrir de l'ivoire à titre de présent.

DÉMISSION DE M. DE KEUDELL

Rome, 19 mars. M. de Keudell, ambassadeur d'Allemagne à Rome, vient de donner sa démission. On assure que cette détermination lui aurait été dictée par le fait que le traité entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie aurait été négocié par-dessus sa tête.

UNE REINE DÉCORÉE

La Haye, 19 mars. Le tsar a nommé la reine de Hollande grand-croix de l'ordre pour dames, fondé en 1714, par Pierre le Grand.

CONVOGATION DU PARLEMENT ITALIEN

Rome, 19 mars. On assure que le parlement sera convoqué pour le 20 avril.

LE TORPILLEUR 67

Lisbonne, 19 mars. Le Doudart de Lagrée a fait sauter jeudi le torpilleur 67 à San-Martino avec quatre torpilles.

Les travailleurs, l'équipage du 67 et le matériel de guerre sauté partiront pour Rochefort.

ARMEMENTS DE LA BULGARIE

Sofia, 19 mars. Une commission militaire s'est rendue à Essen (Allemagne) pour prendre possession du matériel de guerre commandé chez M. Krupp.

SINISTRE EN MER

San-Francisco, 19 mars. Le vapeur allemand Raiatea a été aperçu brûlant en mer ; on ignore le sort de l'équipage.

INCENDIE DE RICHMOND-HOTEL

Buffalo, 19 mars. Un incendie a détruit Richmond-Hôtel et la Saint-James-Hall. Les pertes sont de six millions de dollars. Six personnes ont péri dans l'incendie.

vingt-cinq autres ont été blessés, dont quelques-uns grièvement.

UN DIRECTEUR DÉBONNAIRE

Berne, 19 mars. Le gouvernement fédéral vient de révoquer brusquement le directeur du pénitencier de Berne, qui avait des relations trop familières avec ses pensionnaires.

PROTESTATION CONTRE LA PAIX ARMÉE

Berlin, 19 mars. Parmi les pétitions soumises au Reichstag, on remarque celle d'un certain nombre d'habitants de Lagan (Saxe), qui demandent que l'effectif de paix de l'armée allemande soit porté à 500,000 hommes.

VACANCES AU REICHSTAG

Berlin, 19 mars. Il est probable que le parlement prendra ses vacances de Pâques le 25 ; elles dureront jusqu'au 19 avril.

REVOLTE D'UNE VILLE RUSSE

Berlin, 19 mars. Le bruit courait hier à Berlin qu'un soulèvement avait éclaté dans une grande ville de la Russie.

PROJETS D'AGITATION EN ROUMÉLIE

Vienna, 19 mars. La Correspondance politique assure que le capitaine russe Nabokoff a organisé une bande de cent Monténégrins pour aller susciter des troubles en Roumélie.

Les autorités turques surveillent cette bande.

TERRIBLE CATASTROPHE

Prague, 19 mars. La fabrique de dynamite d'Aussing a sauté par suite de l'imprudence d'un ouvrier. Le directeur et quatorze ouvriers ont été mis en pièces. Vingt et une maisons ont été endommagées.

LE FUSIL MAUSER

Berlin, 19 mars. Le gouvernement allemand vient d'ordonner aux fabricateurs d'armes d'augmenter le nombre d'ouvriers, afin que toute l'armée puisse avoir le nouveau fusil à répétition avant la fin du mois de juillet prochain.

On a distribué à l'armée deux cent mille autres nouveaux fusils.

L'ÉLECTION DE L'ISÈRE

Grenoble, 19 mars. On s'occupe déjà des candidats à la prochaine élection législative qui doit avoir lieu dans l'Isère, pour pourvoir au remplacement de M. Buvat, décédé.

Parmi les noms mis en avant, on cite celui de M. Jouffroy, maire de Vienne, qui figurait sur la liste radicale aux dernières élections de 1885.

Si les comités radicaux adoptent cette candidature et si M. Jouffroy accepte, il n'est pas douteux que l'opportuniste n'éprouve un échec complet.

Il ne nous appartient pas de juger de la décision des comités radicaux, mais nous espérons qu'ils feront le meilleur choix pour assurer le succès du parti radical, et qu'ils ne prendront pas un candidat moitié chair moitié poisson, ayant un pied dans notre camp et l'autre dans le camp opportuniste.

S'ils choisissent M. Jouffroy ou un homme dont le nom ait la même signification franchement radicale que celui du maire de Vienne, la Tribune défendra énergiquement leur candidat.

LES MARTYRS DU TRAVAIL

Bruxelles, 18 mars. Un grave accident s'est produit dans les établissements de la manufacture royale du Nord, à Bruyelles-les-Antoing (Belgique).

Trois hommes, deux ouvriers et le veilleur de nuit ont été asphyxiés par l'oxyde de carbone dégagé par un four qu'on avait allumé au milieu d'un massif de six fours refroidis.

Les cadavres ont été recueillis le lendemain matin par les ouvriers qui arrivaient au travail vers 5 heures.

PROVOICATIONS PRUSSIENNES

Sous ce titre : « Provoications » la Gazette de la Croix publie un article dans lequel elle critique vivement le décret interdisant aux officiers français de prendre des bonnes allemandes.

« Cette mesure, dit l'organe des hobereaux prussiens, est une nouvelle preuve de la haine de la France contre l'Allemagne. »

« Il ne faudrait qu'un souffle un peu plus chaud de la part de la Russie, courtoisement avec tant de platitude, pour faire revivre le courage français qui semble être engourdi depuis quelque temps. On verra alors des choses bien curieuses. »

« Nous avons souvent caractérisé les courants qui, en Russie, se sont montrés plus puissants que la volonté du tzar, et le dernier donne lieu à de profondes réflexions. »

La Gazette de la Croix peut méditer à son aise. L'arrogance tudesque a révolté le sentiment national en Russie aussi bien qu'en France ; on fera bien d'y songer, de l'autre côté du Rhin.

Le ministre des travaux publics vient d'approuver un règlement international pour la navigation sur le lac de Genève.

Jusqu'à ce jour, les bateaux à vapeur qui sillonnent le lac et qui transportent pendant la saison d'été un très grand nombre de voyageurs échappaient à toute surveillance. Des commissaires désignés par les gouvernements français et suisse étudiaient la question d'une façon approfondie et rédigeaient un commun accord un règlement qui ne comprend pas moins de quatre-vingt-deux articles.

A une époque où l'on se préoccupe, à si juste titre, de la sécurité des voyageurs, il était indispensable d'assurer aux passagers qui naviguent sur le lac de Genève une protection efficace et d'avoir les moyens d'interdire la circulation des bateaux ne présentant pas toutes les garanties désirables.

Enfin, à terminés notre interlocuteur, nos collègues de la droite et les membres du gouvernement sont d'accord avec nous, et je ne doute pas que le projet passe dans son ensemble à la Chambre des députés, et est d'ailleurs inscrit à l'ordre du jour, et nous allons faire tous nos efforts pour qu'il soit aussitôt après la discussion des droits sur les céréales. Une fois voté au Palais Bourbon, le Sénat s'empressera de le ratifier, car il compte dans la Chambre haute de très nombreux partisans.

Adoption probable

Enfin, à terminés notre interlocuteur, nos collègues de la droite et les membres du gouvernement sont d'accord avec nous, et je ne doute pas que le projet passe dans son ensemble à la Chambre des députés, et est d'ailleurs inscrit à l'ordre du jour, et nous allons faire tous nos efforts pour qu'il soit aussitôt après la discussion des droits sur les céréales. Une fois voté au Palais Bourbon, le Sénat s'empressera de le ratifier, car il compte dans la Chambre haute de très nombreux partisans.

PETITES NOUVELLES MILITAIRES

Une circulaire ministérielle règle en détail l'Instruction des territoriaux qui vont être appelés lundi prochain sous les drapeaux. Il y aura, chaque jour, deux séances d'Instruction pratique et une d'Instruction théorique. La séance du matin sera consacrée aux exercices à rang serrés, sur le terrain de manœuvre habituel de la garnison ; durée, deux heures, non compris le temps de l'aller et du retour ; six séances d'écoles de soldat et de compagnie et quatre séances d'école de bataillon.

La séance d'exercice du soir durera quatre heures environ. Elle aura toujours lieu en terrains variés et comprendra l'Instruction pour le combat, le tir à la cible, les applications du service en campagne et les petites opérations de la guerre : trois séances d'école de compagnie, deux d'école de bataillon en ordre de marche ; pour les applications du service en campagne, trois petites opérations de la guerre, trois séances par compagnie et deux par bataillon.

D'après cela, les territoriaux auront, pendant leur période d'Instruction, huit heures en moyenne de travail par jour ; trois le matin, quatre le soir et une entre les deux exercices.

L'Affaire du Crédit général Français

Paris, 19 mars. La cour d'appel de Paris vient de rendre son arrêt dans l'affaire du Crédit général français.

La cour d'appel a infirmé le jugement de la 8^e Chambre, qui avait déclaré Berthier frères coupables de distribution de dividendes fictifs.

En conséquence, les prévenus, Berthier frères et Erlanger, sont acquittés, et les actionnaires, qui s'étaient portés partie civile au cours des débats, sont condamnés à tous les dépens.

C'est dans l'ordre : les actionnaires dupés et ruinés paieront les pots cassés.

Les hauts barons de la finance garderont l'argent. Comme ils le devaient.

Ah ! la belle chose que la justice !

LA RÉGION

LOIRE

Saint-Etienne. — Election du Canton Nord-Ouest. — La réunion qui a été tenue, hier vendredi, dans la salle d'école de la rue Saint-Antoine, Montaud, était nombreuse. Elle a fait bonne justice de la coterie qui avait cru pouvoir diriger d'une façon occulte les électeurs de Montaud. La propagande de mauvais aloi faite sous la direction et par des hommes n'appartenant nullement au canton en faveur de la candidature de M. Laur, qui, nous l'espérons, aura le bon esprit de désavouer ces agissements, a été jugée et qualifiée comme elle le mé-

Moins-value croissante des vignobles Boulay, est tellement légitime en ce qui concerne les vignobles éprouvés, qu'au moment où l'on a établi les cadastres, ce mode de culture était de tous le plus productif, et a été imposé. Or, aujourd'hui, la vignobles est la plus ingrate des cultures ; les propriétés qui, voilà trente ans, tiraient d'opulents revenus de leurs vignobles, n'en ont plus maintenant maintenant que les charges.

La loi proposée contribuerait peut-être au relèvement de la propriété vignoble ; elle arrêterait l'émigration des colons, et elle suite, la ruine, chaque année plus grande, des pays naguère riches et prospères. C'est donc pas seulement le moyen le plus efficace de soulager les contrées éprouvées par le fléau, mais aussi, et au premier chef, un acte de justice qu'il est urgent d'accomplir.

Adoption probable

Enfin, à terminés notre interlocuteur, nos collègues de la droite et les membres du gouvernement sont d'accord avec nous, et je ne doute pas que le projet passe dans son ensemble à la Chambre des députés, et est d'ailleurs inscrit à l'ordre du jour, et nous allons faire tous nos efforts pour qu'il soit aussitôt après la discussion des droits sur les céréales. Une fois voté au Palais Bourbon, le Sénat s'empressera de le ratifier, car il compte dans la Chambre haute de très nombreux partisans.

Adoption probable

Enfin, à terminés notre interlocuteur, nos collègues de la droite et les membres du gouvernement sont d'accord avec nous, et je ne doute pas que le projet passe dans son ensemble à la Chambre des députés, et est d'ailleurs inscrit à l'ordre du jour, et nous allons faire tous nos efforts pour qu'il soit aussitôt après la discussion des droits sur les céréales. Une fois voté au Palais Bourbon, le Sénat s'empressera de le ratifier, car il compte dans la Chambre haute de très nombreux partisans.

Adoption probable

Enfin, à terminés notre interlocuteur, nos collègues de la droite et les membres du gouvernement sont d'accord avec nous, et je ne doute pas que le projet passe dans son ensemble à la Chambre des députés, et est d'ailleurs inscrit à l'ordre du jour, et nous allons faire tous nos efforts pour qu'il soit aussitôt après la discussion des droits sur les céréales. Une fois voté au Palais Bourbon, le Sénat s'empressera de le ratifier, car il compte dans la Chambre haute de très nombreux partisans.

La Proposition Boulay

On se rappelle la proposition de loi tendant au dégrèvement de vignes phylloxérées présentée, dans la séance du 13 mars 1886, par un groupe de députés de la gauche, ayant à sa tête M. Boulay, député de Saône-et-Loire. Ce projet de loi fut suivi en juin et juillet de deux autres peu différents, émanant, l'un du gouvernement, l'autre d'un groupe de la droite.

Une commission parlementaire, récemment formée sous la présidence de M. Boulay, après examen approfondi de ces trois projets, a formulé une proposition définitive portant : 1^o Réduction de l'impôt qui pèse sur les terrains, dont les vignes sont cadastrées, et qui ont été détruites par le fléau, au taux des terres le moins imposées, soit à la cinquième classe de l'impôt foncier pendant quatre années ; 2^o Exonération complète, pendant quatre ans, de l'impôt sur les terrains plantés nouvellement ou replantés en vignes ; 3^o Prélèvement sur le fonds de nos valeurs des sommes nécessaires pour assurer l'application de la loi.

Chez M. Boulay.

Un de nos confrères parisiens a reçu du promoteur de cette importante proposition de loi les détails suivants :

Vous n'ignorez pas que les vignes que le phylloxera a partiellement ou même totalement détruites, a dit Honoré député, subissent l'impôt dont elles étaient frappées lorsqu'elles se trouvaient en plein rapport. Or, comme les terres à vignes, même celles qui sont excellentes, livrent ensuite à une autre culture ne donnent que le rendement des terres les plus pauvres, les vigneron ont donc perdu, pendant la durée nécessaire à la reconstitution de leurs vignobles, toute possibilité d'un produit rémunérateur.

La législation actuelle permet une assimilation des désastres causés par le phylloxera avec les accidents de la grêle et de la gelée, ce qui donnerait déjà droit aux cultivateurs victimes éprouvés, soit à un dégrèvement partiel, soit à un secours accordé sur demande spéciale.

Pourtant il n'y a lieu à aucune assimilation entre ces deux fléaux ; car, tandis que les dégâts occasionnés par la grêle ou la gelée atteignent une récolte unique, les ravages du phylloxera, au contraire, détruisent la plantation jusque dans son germe. On comprend donc qu'il est juste que les vignobles phylloxérés soient dégrévés plus complètement que ceux dont le produit d'une seule année a été compromis ou détruit par les grêles et les gelées. Malheureusement, la loi de 1791 n'admet, dans aucun cas, le dégrèvement complet des terres, quelle qu'en soit la stérilité paternelle ou accidentelle.

C'est pourquoi, afin de ne pas méconter de l'esprit de cette loi qu'il est fallu réviser, j'ai fait la proposition de réduire au minimum, c'est à dire à la cinquième classe, l'impôt qui frappe les vignobles détruits.

Je vous ai dit déjà que les deux projets proposés par le groupe de la droite et par le gouvernement, qui sont les mêmes à peu près, différaient très peu de celui qui avait été préalablement élaboré et présenté par la commission dont j'étais président.

Paris, 19 mars. La cour d'appel de Paris vient de rendre son arrêt dans l'affaire du Crédit général français.

La cour d'appel a infirmé le jugement de la 8^e Chambre, qui avait déclaré Berthier frères coupables de distribution de dividendes fictifs.

En conséquence, les prévenus, Berthier frères et Erlanger, sont acquittés, et les actionnaires, qui s'étaient portés partie civile au cours des débats, sont condamnés à tous les dépens.

C'est dans l'ordre : les actionnaires dupés et ruinés paieront les pots cassés.

Les hauts barons de la finance garderont l'argent. Comme ils le devaient.

Ah ! la belle chose que la justice !

LA RÉGION

LOIRE

Saint-Etienne. — Election du Canton Nord-Ouest. — La réunion qui a été tenue, hier vendredi, dans la salle d'école de la rue Saint-Antoine, Montaud, était nombreuse. Elle a fait bonne justice de la coterie qui avait cru pouvoir diriger d'une façon occulte les électeurs de Montaud. La propagande de mauvais aloi faite sous la direction et par des hommes n'appartenant nullement au canton en faveur de la candidature de M. Laur, qui, nous l'espérons, aura le bon esprit de désavouer ces agissements, a été jugée et qualifiée comme elle le mé-

répondit tranquillement Sarah. Il y a un instant seulement qu'il est parti. Vous auriez dû vous croiser.

— C'est que je suis entré chez moi avant de venir vous trouver.

Il s'approcha de la jeune femme et, caressant ses cheveux de la main : — Je suis sûr que vous avez été très gentils tous les deux et que l'entréte est très bien passée ! dit-il avec bonté.

Un éclair diabolique brilla dans les yeux de Sarah. Un sourire, qu'elle se força de retenir, crispa sa bouche. Elle se souvint que c'était le comte qui avait insisté pour qu'elle reçut Pierre, qui l'avait exhortée à être bonne pour lui, alors que, ne s'occupant pas encore son amour, elle s'efforçait de mettre par ses mauvais traitements, des obstacles entre le jeune homme et elle. Elle dit le farouche de sa race, elle dit avec : Cala devait être : c'est lui qui le voulait.

CAPUCINADE

Paris, 19 mars, 11 h. soir.
Aujourd'hui au lieu de l'Élysée la remise de la barrette au nonce du pape M. de Rendé nouvellement promu cardinal.

MORT DE KRASZESKI

Genève, 19 mars, 12 h. 10 s.
Le grand romancier polonais Kraszewski, récemment condamné en Allemagne pour haute trahison, à huit ans de forteresses puis grâcié, est mort aujourd'hui.

VOYAGE DU ROI DE ROUMANIE

Bucharest, 19 mars.
Le roi et la reine de Roumanie se rendant à Berlin ont été reçus à la gare par l'empereur d'Autriche.

CONDAMNATION D'UN ASSASSIN

Vannes, 19 mars.
La Cour d'assises du Morbihan a condamné, aujourd'hui, aux travaux forcés à perpétuité, un bûcheron nommé Jean-Marie Blanchard, coupable de l'assassinat d'une aubergiste. Le crime remontait à 1885; les recherches pour découvrir le coupable étaient ainsi restées infructueuses pendant onze mois.

LA REINE VICTORIA AU THÉÂTRE

Londres, 19 mars.
Pour la première fois depuis la mort du prince Albert, soit depuis vingt-cinq ans, la reine Victoria s'est montrée aujourd'hui, dans un théâtre. Elle a assisté à la représentation donnée en son honneur par la troupe de l'Hippodrome de Paris.

BAL AU QUAI D'ORSAY

Paris, 19 mars, 12 h. 32.
Très brillante soirée dansante, ce soir, au ministère des affaires étrangères. Tous les membres du corps diplomatique étaient présents ainsi que les ministres. Beaucoup de députés et de sénateurs.

INCENDIE A PARIS

Paris, 19 mars, 11 h. 40 s.
Un violent incendie vient de détruire les magasins de vannerie des frères Défer, rue du Château-d'Eau. Le danger était grand car ces magasins sont adossés au théâtre des Folies Dramatiques, qui heureusement a pu être préservé. Les dégâts sont considérables. Un pompier a été blessé.

COUR D'ASSISES DE LOISE

Après le réquisitoire du substitut et la défense des deux accusés, sur le verdict affirmatif du jury. La cour condamne la veuve Lecat à mort, et son complice Guay à vingt ans de travaux forcés comme convaincus d'assassinat sur la personne de Lecat.

CONDAMNATION A MORT

Après le réquisitoire du substitut et la défense des deux accusés, sur le verdict affirmatif du jury. La cour condamne la veuve Lecat à mort, et son complice Guay à vingt ans de travaux forcés comme convaincus d'assassinat sur la personne de Lecat.

LAITAGE DE LA RUE MONTAIGNE

Paris, 19 mars, 10 h. 10.
La police est encore une fois en défaut; elle semble avoir complètement perdu la trace de l'assassin de Marie Rogean et de deux autres victimes de la rue Montaigne.

CRISE IRLANDAISE

Dublin, 19 mars, 10 h. 25 s.
L'abbé Keller, arrêté sous l'inculpation d'avoir excité les fermiers irlandais à ne pas payer leurs loyers, a comparu aujourd'hui devant le tribunal de Dublin.

OFFRES D'EMPLOIS

On demande une ouvrière à gage pour débiter. S'adresser rue de la Martinière, 2, chez M. Goussier.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

On dit dans les couloirs de la Chambre que M. Goblet serait résolu à dissoudre le conseil municipal de Marseille, à cause de la manifestation faite par la majorité de ce conseil, aux cris de « Vive la commune! » dans la séance de vendredi, à l'occasion de l'anniversaire du 18 mars.

national et de la Loge maçonnique du Pont-Saint-Esprit (Gard).

Nous nous empressons de réparer cette omission.
Quitté pour la peur. — Tel était le cas des voyageurs qui avaient pris place hier dans la cars-Ripert n° 22, qui est resté en détresse rue de la Barre, à mi-chemin de son parcours entre la gare de Genève et la ficelle de St-Just.

Une des routes s'étaient détachée de son essieu. Heureusement, tout s'est borné à une coupure de la part des voyageurs, qui n'étaient pas prévenus du ce contre-temps.

Autant de voleurs. — M^{lle} Léopard a un nom patrimonial qui devrait effrayer les malfaiteurs. Il n'en est rien.

Cette demoiselle qui habite le cinquième étage du n° 11 de la rue des Capucins, a fait constater par des gardiens de la paix, que des malfaiteurs s'étaient introduits dans son domicile à l'aide de fausses clés, où ils ont soustrait tout ce qu'il leur est tombé sous la main.

Vol de tonneaux. — Diogène était content d'en posséder un seul. Charles Guigüe en voulait trois, Diogène était philosophe, mais Guigüe est tonnelier, ce qui explique son exigence et pour se satisfaire il les a dérobés au préjudice de M. Terrat, rue des Trois-Pierres, 10, ce qui a conduit à la permanence.

Allumettes de contrebande. — Nous allons nous voir obligés de garder le cliché de ce titre, tant ce délit revient souvent sous notre plume.

Hier à huit heures du matin, les agents arrêtaient encore une jeune couturière sans travail, qui s'était livrée à cette périlleuse industrie de la vente des allumettes prohibées. On l'a relâchée après transaction avec la régie.

Tout est bien qui finit bien. Mais pour bien finir, convenons que si la régie livrait au public une consommation convenable, la contrebande ne s'éleverait pas contre elle et son commerce illicite cesserait. Mais la régie a juré de se f...cher du public.

Les hôpitaux. — Le conseil municipal de Paris vient d'adopter le vœu suivant que nos églises devraient imiter.

« Le conseil considérant que de malheureux malades restent enfermés plusieurs mois dans des salles d'hôpital, et qu'il est humain de chercher à diminuer les tristesses d'un pareil séjour; que dans les hôpitaux de Londres, des fleurs, des plantes vertes sont constamment entretenues dans les salles des malades;

« Délibère: « Le service des jardiniers de la ville placera et entretiendra dans les salles des hôpitaux un certain nombre de plantes et de fleurs. »

Les serres du Parc de la Tête-d'Or sont assez riches et fournissent assez souvent une partie de leur flore pour les fêtes de la Préfecture et de la Ville, et même pour le bon plaisir de M^{lle} la préfète.

Pourquoi diable les malades n'entraient-ils pas eux aussi, dans les hôpitaux de notre ville le spectacle réjouissant de quelques fleurs en arbustes?

Songez aux pauvres messieurs les conseillers, et vous auriez bien mérité de ceux qui souffrent dans les hôpitaux nous-mêmes.

Un escroc. — Un nommé Maroot, qui exploitait le monde clérical sous le nom d'abbé Buisson, vient d'être arrêté dans son domicile, rue Port-du-Temple. C'est le parquet de Troyes où il s'est particulièrement distingué qui a lancé le mandat d'arrêt.

Société hippique du Rhône (Hippodrome du Parc de Bonneterre). — Voici le programme des courses qui auront lieu le 11 avril 1887:

Prix régional. — Au trot attelé. 1,500 fr. offerts, 1,000 fr. par le conseil général du Rhône, 500 fr. par la société hippique du Rhône, pour chevaux entiers, hongres et juments de 4, 5, 6 et 7 ans, nés ou élevés dans les circonscriptions des dépôts d'étalons de Cluny et d'Amey, issus d'un étalon approuvé et autorisé par l'administration des Haras. — Au premier, 1,000 fr.; au second, 300 fr.; au troisième, 200 fr. — Distance à parcourir: 4 ans, 3,500 mètres; 5 ans, 3,000 mètres; 6 et 7 ans, 2,500 mètres. — Tout cheval ayant gagné en courses publiques et gagné une somme de 2,000 fr. recouvrera de 25 mètres de plus. — Reculera de 50 mètres, de 6,000 fr. recouvrera de 75 mètres, de 8,000 fr. et au-dessus recouvrera de 100 mètres. — Entrée: 50 fr.; forfait, 25 fr. — Les entrées au fond de courses.

Les engagements seront reçus jusqu'au 25 mars, avant midi, forfait le 5 avril, chez M. Ed. Clémens, commissaire des Courses, rue d'Algerie, n° 22, à Lyon.

N. B. — Les engagements ne seront valables qu'autant qu'ils seront accompagnés du montant intégral de l'entrée ou du forfait.

Prix de Villourbanne. — Au trot attelé. — Grand international pour chevaux de tout âge et de tout pays. — Course en deux épreuves, la première de 2,500 mètres, le second de 3,500 mètres, se courant à deux heures d'intervalle environ l'une de l'autre.

4,500 francs offerts par la Société hippique du Rhône, 3,000 francs au premier, 1,000 francs au second, 500 francs au troisième. — Seront seuls admis à prendre part à la deuxième épreuve, les cinq chevaux qui auront fourni la plus grande vitesse dans la première, et si ces deux épreuves sont gagnées par le même cheval, il sera ajouté au montant du prix une Médaille d'or grand module. — Six chevaux partants ou alors la course aura lieu en une seule épreuve de 3,500 mètres et le prix sera diminué de moitié. — Entrée: 100 fr.; forfait, 50 fr. Les engagements seront reçus jusqu'au 25 mars, avant midi, forfait le 5 avril, chez M. Ed. Clémens, commissaire des Courses, rue d'Algerie, n° 22, à Lyon.

N. B. — Les engagements ne seront valables qu'autant qu'ils seront accompagnés du montant intégral de l'entrée ou du forfait.

Prix des Dames. — Course de haies (gentlemen et jockeys). — 2,500 fr. pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. — Tout cheval ayant gagné jusqu'au moment de la course une somme de 30,000 fr. portera 5 kilos de surcharge, 30,000 fr. 8 kilos, 50,000 fr. 3 kilos de surcharge. — Au second, 500 fr. sur le prix, le troisième double son entrée. — Poids: 4 ans, 63 kilos; 5 ans 68 kilos; 6 ans et au-dessus, 70 kilos. — Distance, 3,500 mètres environ. — Entrée: 150 fr.; forfait, 50 fr.

Parti ouvrier (agglomération lyonnaise).

Anniversaire du 18 mars 1871. — Dimanche 20 mars, à sept heures du soir, soirée de famille, salle du café du Centre, boulevard de la Croix-Roussé, 133, entrée rue Duvalard.

Société philanthropique de l'ain. — Les sociétaires sont priés de se rendre à l'assemblée générale, qui aura lieu au Palais de la Bourse, le dimanche 20 mars, à 1 h. 12 précises du soir.

Chambre syndicale des Tanneurs et Corroyeurs. — Le bureau a réuni le dimanche 20 mars, de 10 h. à 11 h., pour recevoir les listes de sociétaires pour les ouvriers chômeurs de la maison Rochier en grève.

Chauffeurs conducteurs-mécaniciens. — Les syndiqués du 3^e arrondissement sont priés de se rendre à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 20 mars à 2 heures du soir au siège social, 85, rue Mâconnaise.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Anniversaire du 18 mars 71. — Le parti ouvrier organise une grande soirée de famille en l'honneur du 18 mars 71, qui aura lieu le dimanche 20 mars à 7 heures du soir, salle du café du Centre, boulevard de la Croix-Roussé, n° 133, entrée rue Duvalard.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Parti ouvrier (agglomération lyonnaise).

Anniversaire du 18 mars 1871. — Dimanche 20 mars, à sept heures du soir, soirée de famille, salle du café du Centre, boulevard de la Croix-Roussé, 133, entrée rue Duvalard.

Société philanthropique de l'ain. — Les sociétaires sont priés de se rendre à l'assemblée générale, qui aura lieu au Palais de la Bourse, le dimanche 20 mars, à 1 h. 12 précises du soir.

Chambre syndicale des Tanneurs et Corroyeurs. — Le bureau a réuni le dimanche 20 mars, de 10 h. à 11 h., pour recevoir les listes de sociétaires pour les ouvriers chômeurs de la maison Rochier en grève.

Chauffeurs conducteurs-mécaniciens. — Les syndiqués du 3^e arrondissement sont priés de se rendre à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 20 mars à 2 heures du soir au siège social, 85, rue Mâconnaise.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Anniversaire du 18 mars 71. — Le parti ouvrier organise une grande soirée de famille en l'honneur du 18 mars 71, qui aura lieu le dimanche 20 mars à 7 heures du soir, salle du café du Centre, boulevard de la Croix-Roussé, n° 133, entrée rue Duvalard.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Parti ouvrier (agglomération lyonnaise).

Anniversaire du 18 mars 1871. — Dimanche 20 mars, à sept heures du soir, soirée de famille, salle du café du Centre, boulevard de la Croix-Roussé, 133, entrée rue Duvalard.

Société philanthropique de l'ain. — Les sociétaires sont priés de se rendre à l'assemblée générale, qui aura lieu au Palais de la Bourse, le dimanche 20 mars, à 1 h. 12 précises du soir.

Chambre syndicale des Tanneurs et Corroyeurs. — Le bureau a réuni le dimanche 20 mars, de 10 h. à 11 h., pour recevoir les listes de sociétaires pour les ouvriers chômeurs de la maison Rochier en grève.

Chauffeurs conducteurs-mécaniciens. — Les syndiqués du 3^e arrondissement sont priés de se rendre à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 20 mars à 2 heures du soir au siège social, 85, rue Mâconnaise.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Anniversaire du 18 mars 71. — Le parti ouvrier organise une grande soirée de famille en l'honneur du 18 mars 71, qui aura lieu le dimanche 20 mars à 7 heures du soir, salle du café du Centre, boulevard de la Croix-Roussé, n° 133, entrée rue Duvalard.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Parti ouvrier (agglomération lyonnaise).

Anniversaire du 18 mars 1871. — Dimanche 20 mars, à sept heures du soir, soirée de famille, salle du café du Centre, boulevard de la Croix-Roussé, 133, entrée rue Duvalard.

Société philanthropique de l'ain. — Les sociétaires sont priés de se rendre à l'assemblée générale, qui aura lieu au Palais de la Bourse, le dimanche 20 mars, à 1 h. 12 précises du soir.

Chambre syndicale des Tanneurs et Corroyeurs. — Le bureau a réuni le dimanche 20 mars, de 10 h. à 11 h., pour recevoir les listes de sociétaires pour les ouvriers chômeurs de la maison Rochier en grève.

Chauffeurs conducteurs-mécaniciens. — Les syndiqués du 3^e arrondissement sont priés de se rendre à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 20 mars à 2 heures du soir au siège social, 85, rue Mâconnaise.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Anniversaire du 18 mars 71. — Le parti ouvrier organise une grande soirée de famille en l'honneur du 18 mars 71, qui aura lieu le dimanche 20 mars à 7 heures du soir, salle du café du Centre, boulevard de la Croix-Roussé, n° 133, entrée rue Duvalard.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la réunion de dimanche dernier est convoqué dimanche 20 mars, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartras, 8.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes. — Le bureau nommé dans la

BOURSE DE PARIS

du 19 mars 1887

Table of stock market values for Paris, including columns for 'VALEURS', 'PREMIER COURS', and 'DERNIER COURS'.

SPECTACLES ET CONCERTS

Grand-Théâtre. — La Nive. Théâtre des Célestins. — Bureaux 7 h. 1/4. Matinée à 1 h. 1/2. La Comtesse Sarah. Théâtre du Gymnase. — Représentations du professeur John's. Casino des Arts. — Tous les soirs, spectacle concert à 9 heures. Folies-Bergère. — Le dimanche, bal de sept heures à minuit.

soirs, à huit heures, spectacle varié, terminé par une parodie. Caveau des Célestins (Théâtre Guignol). — Tous les dimanches et fêtes, grande représentation. Théâtre Guignol du pont de la Grande.

BOURSE DE LYON

Table of stock market values for Lyon, including columns for 'FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS', 'ET ÉTRANGERS', and 'D'actions'.

OBLIGATIONS Cours de jour. Ville de Lyon. 90. Saragosse. 315 50. Lombard 3%. 315 50. Saragosse nouv. 318 25.

CONDITION DES SOIES ET LAINES DE LYON

Table showing conditions for silks and wools in Lyon, with columns for 'NOMBRE', 'SORTIE', 'FRANC', 'ESPAG', 'ITALIEN', 'JAPON', 'CHINE', 'SARRE', 'POIDS'.

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS

Table showing conditions for silks in Aubenas, with columns for 'NOMBRE', 'SORTIE', 'FRANC', 'ESPAG', 'ITALIEN', 'JAPON', 'CHINE', 'SARRE', 'POIDS'.

CONDITION DES SOIES DE SAINT-ÉTIENNE

Table showing conditions for silks in Saint-Etienne, with columns for 'NOMBRE', 'SORTIE', 'FRANC', 'ESPAG', 'ITALIEN', 'JAPON', 'CHINE', 'SARRE', 'POIDS'.

Table titled 'BALLETS PESÉS' showing weights and counts for various items.

Table titled 'CONDITION DES SOIES D'AUBENAS' showing weights and counts for various items.

Le Gérant : F. BLANC. Imprimé avec les encres de la Société générale des encres et produits chimiques de Dijon.

Advertisement for 'L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON ET DU DÉPARTEMENT DU RHONE POUR L'ANNÉE 1887'. Includes details on price and content.

Large advertisement for 'AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER'. Includes text about 'SERVICE SPÉCIAL DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS' and 'IMPRESSION D'AFFICHES, CIRCULAIRES, PROSPECTUS'.

Advertisement for 'PHARMACIE DU DOCTEUR DUPRÉ'. Lists various medical services and products.

Advertisement for 'LE FRANC-MAÇON'. Includes information about subscriptions and the journal's content.

Advertisement for 'ON TROUVE A L'AGENCE DE PUBLICITÉ Victor FOURNIER BILLETS DES LOTERIES CI-APRÈS'. Lists various lottery tickets.

Advertisement for 'IMPRIMERIE NOUVELLE' and 'VENTE DES MEUBLES'. Includes details about printing services and furniture sales.

Advertisement for 'AFFICHAGE Tramways de Lyon ET DE SAINT-ÉTIENNE'. Includes details about advertising on tramways.

Advertisement for 'PUBLICITE De FRANCE & de L'ÉTRANGER'. Includes details about advertising services.

Feuilleton de LA TRIBUNE du 29 Mars 1887. 41. Flamberge au Vent! PAR F. VAHQUELIN & AYRAUD-DEGEORGE. XV. MOMUS, BACCHUS ET CUPIDON.

« Maintenant, vous me demandez peut-être comment j'ai perdu ma maîtresse et mes diamants? Par un naufrage qui assaillit en vue de la Corogne, le galion sur lequel j'étais embarqué et qui le mit en pièces sur les rochers. Tout fut englouti dans les flots: l'équipage, les passagers et la cargaison. Seul, je pus atteindre à la nage la côte, où je tombai, épuisé de fatigue et n'ayant plus rien, pas même une chemise. La volonté de Dieu soit faite! ajouta avec résignation le dévot Castellan.

Le rempli, le présenta au digne aubergiste, tout interdit de l'honneur que lui faisait monsieur le marquis son beau-frère; puis élevant en l'air son propre verre: — A la santé de notre hôte, de maître Jacotin, le roi des maîtres-queux! proposa le pacificateur des Flandres. — A la santé de maître Jacotin! hurla toute la bande passablement avinée. — Recule-toi, Annibale, dit le marquis, afin que notre hôte puisse prendre place près de nous. Et de la main, il poussa légèrement l'Italien.

faire sortir de cette fontaine humaine! — En même temps, les deux braves mettaient flamberge au poing et criaient le fer. Comme ils étaient aussi ivres l'un que l'autre, et par conséquent incapables d'assurer leurs coups, il était évident que le hasard seul pouvait amener l'un des deux combattants à toucher son adversaire. En revanche, s'ils se battaient mal, ils auraient à faire tomber la foudre. Elle ne tomba pas, cependant; mais à travers ce vacarme épouvantable, on entendit soudain des coups secs et impérieux frappés à la porte. Maître Jacotin alla ouvrir. C'était le guet. Sitôt que par l'entrebâillement de la porte on aperçut les archers, ce fut un hurrah terrible parmi ces hommes, qui tous considéraient l'institution de la maréchaussée comme attentatoire à leur liberté.